

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21342693***Déposé
06-07-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0733898436

Nom(en entier) : **AUTOMATION & ROBOTICS PARTNERS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Ormes 111
: 4800 Verviers**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un procès-verbal clôturé par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Automation & Robotics Partners", ayant son siège social à 4800 Verviers, rue des Ormes, 111, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0733.898.436, a pris les résolutions suivantes :

« 1. Constat de souscription concernant l'émission de nouvelles actions à destination des actionnaires existants

Le conseil d'administration, dûment représenté, constate que les actionnaires existants ont souscrit collectivement vingt mille cent quatre-vingt (20.180) actions de la société, en espèces, au prix de dix euros vingt centimes (10,20 EUR) chacune. Il déclare et reconnaît que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par des virements en espèces et que le montant de ces virements, soit deux cent cinq mille huit cent trente-six euros (205.836,00 EUR), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la Banque "CBC BANQUE" sous le numéro BE81 7320 5817 7924.

Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

La société a par conséquent et dès à présent à sa disposition une somme supplémentaire de deux cent cinq mille huit cent trente-six euros (205.836,00 EUR).

[...]

L'attestation du dépôt auprès de la banque mentionnée restera annexée au présent acte.

2. Constat de souscription l'émission de nouvelles actions à destination des personnes agréées ne détenant encore aucune action

Le conseil d'administration, dûment représenté, déclare que les personnes agréées comme futurs actionnaires potentiels ne détenant encore aucune action ont souscrit collectivement deux mille sept cent soixante (2.760) actions de la société, en espèces, au prix de dix euros vingt centimes (10,20 EUR) chacune. Il déclare et reconnaît que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par des virements en espèces et que le montant de ces virements, soit vingt-huit mille cent cinquante-deux euros (28.152,00 EUR) a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la Banque "CBC BANQUE" sous le numéro BE81 7320 5817 7924.

Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

La société a par conséquent et dès à présent à sa disposition une somme supplémentaire de vingt-huit mille cent cinquante-deux euros (28.152,00 EUR).

[...]

L'attestation du dépôt auprès de la banque mentionnée restera annexée au présent acte.

3. Effectivité de l'apport en numéraire avec émission de nouvelles actions

En conséquence, les apports en numéraire ont été augmentés à concurrence de deux cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (233.988,00 EUR), représentés par vingt-deux mille neuf cent quarante (22.940) nouvelles actions. Les apports de la société sont dès lors représentés par cent cinquante et un mille deux cent vingt-deux (151.222) actions, chacune entièrement libérée.

[...]

4. Exclusions d'actionnaires

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-cinq juin deux mille vingt et un, il a été décidé d'exclure des actionnaires détenant ensemble trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions. En conséquence, conformément à l'article 14 des statuts de la société, ces actions sont annulées.

5. Adaptation des statuts

Comme conséquence des résolutions précédentes, le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5.2 des statuts et par l'assemblée générale extraordinaire du vingt-cinq juin deux mille vingt et un décide d'adapter l'article 5.1. des statuts comme suit :

« 5.1 En rémunération des apports, cent quarante-sept mille six cent septante-deux (147.672) actions ont été émises. Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

Historique :

Lors de la constitution de la société, nonante mille neuf cent vingt-cinq (90.925) actions ont été émises.

Aux termes de l'acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le neuf juillet deux mille vingt, à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du douze mars deux mille vingt, d'émettre des nouvelles actions, trente-sept mille trois cent cinquante-sept (37.357) actions ont été souscrites, portant le nombre d'actions à cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (128.282) actions.

Aux termes de l'acte reçu par le notaire Thibault Denotte, à Verviers, le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, à la suite de l'émission de nouvelles actions par le conseil d'administration conformément à l'article 5.2 des statuts de la société et du constat de l'exclusion de deux actionnaires, vingt-deux mille neuf cent quarante (22.940) actions ont été souscrites et trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions ont été annulées, portant le nombre d'actions à cent quarante-sept mille six cent septante-deux (147.672) actions. »»

Les administrateurs ont remis au notaire soussigné les documents requis par les articles 5 :121, § 1er, 5 :130, § 3 et 5 : 132 du Code des Sociétés et des Associations, rendus applicables par l'article 5 : 137 du CSA, à savoir :

- Rapport du conseil d'administration
- Rapport du réviseur d'entreprises
- Attestation de dépôt des fonds

Pour extrait analytique

Fait à Verviers, le vingt-neuf juillet deux mille vingt et un
Thibault Denotte, notaire à Verviers

Déposé en même temps : une expédition de l'acte, les statuts coordonnés, rapport du conseil d'administration, rapport du réviseur d'entreprise, attestation de dépôt des fonds.